

Département de l'Ardèche
Commune de
SAINT ALBAN-AURIOLLES
07120

PROCES VERBAL
Séance du Conseil Municipal du 23/11/2021

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 14

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CLÉMENT, Maire.

Date de convocation : Le 16/11/2021

Ouverture de la séance à : 20h00

Appel des membres du Conseil Municipal et constat du quorum avec 13 présents.

Monsieur le Maire proclame la validité de la séance

Présents :

CLÉMENT Nicolas, BOICHUT Lison, BESSET Claude, CAROUGET Brigitte, PHILIPPEAU Patrick, BEAUMEL Cédric, JAUZION-GRAVEROLLE Vincent, VANESSE Carole, CAMBERLEIN Hélène, SEGRETO Lorraine CHAILLET Marie-Françoise, DEVANCIARD Gilles, THIBON Max.

Absent avec pouvoir : M. LUCENAY Jean-Claude à BOICHUT Lison

Absente excusée : DAUTELLE Anne-Marie

Approbation du procès-verbal du : 28/09/2021

Lecture de l'ordre du jour :

Affaires financières :

- 1 - Financement de la Salle Intergénérationnelle : Prêt bancaire.
- 2 - Budget Principal : Décision modificative n°2 : Prêt bancaire - Crédit relais
- 3 – Budget Principal : Décision modificative n°3 - Ajustement.

Salle intergénérationnelle :

4 - Attribution des lots 4 (Aluminium) et 7 (Carrelage) pour donner suite à la consultation (MAPA) du 12-08-2021 et avenants financiers.

Divers :

- Résultats de la consultation - marchés d'assurances (MAPA) pour la commune.
- Chasse : détermination du lieu d'implantation du bac de venaison. Colis des aînés.
- Colis des aînés

Le Conseil Municipal nomme le Secrétaire de séance : M BEAUMEL Cédric

1 - Financement de la Salle Intergénérationnelle : Prêt bancaire.

M. le Maire rappelle la situation actuelle du financement de la Salle Intergénérationnelle :

Le crédit-relais de 700 000 € contracté par la municipalité précédente le 15/01/2020 prendra fin le 15/01/2022. Nous devons donc rembourser la somme de 700 000 € prochainement.

La parole est donnée à M. Claude Besset qui explique les démarches effectuées :

Après plusieurs rendez-vous avec les banques, et après analyses par ces dernières des finances municipales, il nous a été conseillé de contracter un prêt sur la totalité de la somme.

Nous avons donc négocié auprès de 2 banques : la Caisse d'Épargne et la Banque Postale.

- La Caisse d'Épargne propose un prêt de 500 000 € sur 25 ans, avec des échéances trimestrielles, à un Taux d'Intérêts Global fixe de 1,32%. Ce qui nous donne un coût total du crédit de 87 846 €.
- La Banque Postale propose également un prêt de 500 000 € sur 25 ans, avec des échéances trimestrielles, à un Taux d'Intérêts Global fixe de 0,96%. Ce qui nous donne un coût total du crédit de 60 920 €.

A cela, il faut ajouter des frais de dossier à la signature de 0,10 % soit 500€.

Max Thibon demande, avant de voter, d'avoir le plan de financement de la salle.

M. le Maire donne les subventions obtenues :

- 147 525 € de la D.E.T.R soit 23 675 € supplémentaires
- 50 000 € du Pass Territoire + 50 000 € (en attente de notification)
- 110 000 € de la Région + 70 000 € (en attente de notification)

Soit un total de 307 525 € de subventions notifiées et 120 000 € en attente de notification. La somme manquante étant, bien sûr, couverte par l'emprunt.

Max Thibon : « Cela fait 1 an ½ que les travaux sont arrêtés, nous voulons un plan de financement avant de voter un emprunt. »

M. le Maire : « Vous aurez constaté qu'ils ont repris ! Cet emprunt est une consolidation pour rembourser le crédit-relais. »

Max Thibon : « Cela veut-il dire qu'il y aura un autre crédit ? »

Mr le Maire : « Non. »

Max Thibon : « Vous nous demandez de voter un emprunt sans nous présenter un plan de financement, je n'ai jamais vu ça ! »

M. le Maire : « C'est une consolidation pour rembourser le crédit relais que VOUS avez contracté ! »

Brigitte Carouget : « Vous ne pourrez pas avoir un plan de financement ce soir. »

Max Thibon : « C'est un financement totalement extravagant ! »

Claude Besset : « Vous voulez qu'on reparle du financement des terrains « Chambon » par un crédit-relais de 100 000 € ? »

Max Thibon : « cela n'a rien à voir ! »

Claude Besset : « Il y a tout de même des choses que vous avez faites en dépit du bon sens ! »

M. le Maire : « Le banquier nous a bien confirmé que, normalement, un crédit-relais est adossé à des subventions or il n'y en a aucune concernant les terrains Chambon ! »

Gilles Devanciard : « C'est votre faute si le crédit-relais prend fin avant l'achèvement des travaux, c'est vous qui avez arrêté le chantier ! »

M. le Maire : « Heureusement que nous avons arrêté le chantier, nous serions en procès sinon ! Avec les voisins pour la toiture, avec l'Etat pour un permis irrégulier... »

Max Thibon : « c'est faux ! »

M. le Maire : « Faux ? l'extension n'était pas à 0 ou 3 m de la limite, la toiture allait contre l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France et le permis modificatif N°2 n'était pas déposé... »

Max Thibon : « ce n'était pas mentionné dans le refus de Permis de construire, il a été refusé pour des raisons sécuritaires ! »

M. le maire demande que les débats se calment et que l'on poursuive la séance.

Gilles Devanciard : « j'en ai marre de l'ambiance au sein de ce conseil municipal ! Vous penserez tout de même, M. le Maire, à répondre à notre courrier ! »

M. le Maire : « Vous en avez marre ? Mais c'est vous qui colportez des rumeurs comme quoi nous souhaitions détruire le foyer ! Quant à ma réponse, elle est prête, je vais vous l'envoyer prochainement »

Gilles Devancierd : « et pourquoi cette somme de 500 000 € empruntée, pourquoi pas 520 000 ou 460 000€ ? Cela dépasse largement le coût des travaux ! »

Claude Besset répond que cette somme a été décidée en accord avec la banque pour couvrir le coût des travaux et une petite enveloppe supplémentaire a été prévue en cas de surcoûts éventuels.

Avec des taux de crédit aussi bas, il aurait été dommage de devoir refaire un emprunt supplémentaire en cas de mauvaises surprises.

Max Thibon : « cela permettra de payer l'augmentation de l'indemnité des élus !! »

M. le Maire : « M. Thibon, si vous ne souhaitez pas voter, vous ne votez pas et c'est tout ! »

Max Thibon : « Ce sont vos méthodes. »

M. le Maire demande le calme à l'Assemblée et souhaite que nous passions au vote : pour ou contre la souscription d'un emprunt de 500 000 € sur 25 ans auprès de la Banque Postale.

**VOTE : 11 POUR
3 CONTRE (M. THIBON - M. DEVANCIARD G - CHAILLET M.F)**

2 - Budget Principal : Décision modificative n°2 : Prêt bancaire - Crédit relais

M le Maire fait part à l'assemblée qu'après acceptation de l'emprunt d'un montant de 500 000 € auprès de la banque postale, il y a lieu de procéder à une décision modificative du budget principal de la commune.

Il y a lieu aussi d'inscrire à la fois l'emprunt de 500 000 € et également le remboursement du crédit relais (Caisse d'épargne) de 700 000 €.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6228 : Divers	500.00 €	
D 627 : Services bancaires et assimil		500
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	500.00 €	500
D 1641-29 : SALLE POLYVALENTE		700 000
TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts		700 000
D 2318-29 : SALLE POLYVALENTE	200 000.00 €	
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	200 000.00 €	
R 1641-29 : SALLE POLYVALENTE		500 000
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées		500 000

**VOTE : 11 POUR
3 CONTRE (M. THIBON M. - DEVANCIARD G - CHAILLET M.F)**

3 – Budget Principal : Décision modificative n°3 - Ajustement.

Lors du vote du budget 2021, la somme de 25 953 € avait été mandatée au compte 65541, ce qui s'avère insuffisant. Nous proposons donc de retrancher 2500 € du chapitre 11 (art 6228) et de créditer le compte 65541 avec cette somme.

**VOTE : 13 POUR
1 CONTRE (DEVANCIARD G)**

4- Attribution des lots 4 (Aluminium) et 7 (Carrelage) pour donner suite à la consultation (MAPA) du 12-08-2021 et avenants financiers.

M. le Maire explique que, suite aux renégociations des devis concernant les travaux de la Salle Intergénérationnelle, deux artisans ne font plus partie de nos prestataires. L'entreprise chargée du lot 4 (Aluminium) n'a pas souhaité poursuivre le chantier, et l'entreprise chargée du lot 7 (carrelage) demandait une plus-value de 5000€.
Suite aux désistements de ces deux artisans, M. le Maire explique qu'il a fallu appliquer une procédure adaptée pour réattribuer les deux lots cités.

Concernant le Lot Aluminium, nous avons reçu 4 propositions :

ESCHARAVIL	32 986,00 € H.T
DURAND	30 067,23 € H.T
BEC ALU	29 780,00 € H.T
SARIAN	34 148,00 € H.T

L'Entreprise Durand nous semble être le meilleur candidat car, bien que n'étant pas le moins disant, le nombre de personnel mis à disposition du chantier était le plus conséquent. Cette entreprise a été classée n° 1.

Concernant le Lot Carrelage, nous avons reçu 2 propositions :

MULTI SOLS	33 412,65 € H.T
SAS RIGOUDY	30 367,00 € H.T

Notre choix se porterait sur l'entreprise SAS Regourdi puisqu'elle est la moins disante.

Max Thibon : « Quelle instance a retenu les candidats ? »

M. le Maire : « On a fait un appel d'offres... »

Max Thibon : « Donc la commission Appel d'Offres ? »

M. Le Maire : « Non, la commission Urbanisme et Aménagement du Territoire. Vous le savez puisque vous y avez été invité et vous avez refusé de venir... »

Max Thibon : « Je ne suis pas venu car ce n'est pas le rôle de cette commission... J'ai jamais vu ça ! »

M. le Maire : « Je vous ai expliqué en introduction qu'il s'agissait d'une procédure adaptée, c'est totalement légal et vous auriez pu y participer. »

Max Thibon : « Vous le noterez sur le Procès-Verbal. »

M. le Maire indique que, suite aux renégociations des marchés, le coût total du chantier se porte à 712 705,63 € H.T. contre 707 002,63 € précédemment.

**VOTE : 11 POUR
3 CONTRE (M. THIBON – G. DEVANCIARD – M.F CHAILLET)**

Divers :

- **ASSURANCES :**

M. Claude Besset prend la parole et explique que les charges d'assurances de la mairie s'élèvent en 2021 à 35 469 €/an, ce qui nous a paru relativement important. Nous avons donc repris contact avec le cabinet AFC CONSULTANT courtier en assurance, qui avait déjà proposé ses services. Celui-ci a donc rédigé un cahier des charges, et fait paraître dans les annonces légales une Offre d'Appel Public à la Concurrence.

3 assurances ont répondu à cette offre : S.M.A.C.L (assurances mutualistes pour les collectivités locales), Pilliot et Groupama.

Lot 1 : Biens Immobiliers - Actuellement nous payons 7190€ / an à Groupama.

- S.M.A.C.L : 2158€ / an
- Pilliot : 2960€ / an
- Groupama : 3288€ / an

Lot 2 : Responsabilité Civile - Actuellement nous payons 3704€ / an à Groupama

- Groupama : 1244€ / an
- Pilliot : 3164€ / an
- S.M.A.C.L : 1408€ / an

Lot 3 : Parc automobile – Actuellement nous payons 3792€ / an à Groupama

- Groupama : 2459 € / an
- Pilliot : 6308€ / an
- S.M.A.C.L : 5692€ / an

Lot 4 : Risques statutaires – Actuellement nous payons 20783€ / an à Groupama

- Groupama : 11113 € / an
- Pilot : pas de réponse
- S.M.A.C.L : 12435€ / an

En retenant les moins disants, nous payerons donc à partir de 2023 la somme de

16 974 €/an soit une économie de 52 %. La 1^{ère} année, donc en 2022, le bénéfice sera quasi nul puisque le cabinet de consulting prend 90% de l'économie réalisée.

Max Thibon : « Vous continuez donc la consultation que nous avons entamée... »

Claude Besset : « Oui, le cabinet de consultants a repris contact avec la mairie car le dossier était à l'arrêt. »

Max Thibon : « Oui mais c'est important de le dire car vous vous arrogez les résultats mais vous oubliez souvent de mentionner notre travail ! »

M. le maire : « Alors quand il s'agit du Foyer Rural, ce n'est pas votre héritage, mais là oui ! L'héritage, c'est quand cela vous arrange ! »

- CHASSE :

M. le Maire explique que, concernant l'implantation du bac de venaison, il y aurait 2 endroits possibles sur des terrains communaux : l'un Ancienne Route de Joyeuse, l'autre près de la station d'épuration.

Mme Marie-Françoise Chaillet indique que le meilleur endroit serait près de la station d'épuration car en haut il y a beaucoup plus de terrassement.

M. le Maire répond que c'est aussi son avis mais que l'implantation sur le terrain du bas pose peut-être un problème car le SEBA loue à la commune cette parcelle pour l'exploitation de la station d'épuration. Avant de prendre une décision, il doit donc se renseigner si la location concerne l'entièreté de la parcelle.

M. Thibon dit que, pour lui, c'est l'entièreté de la parcelle qui est louée par le SEBA, et fait remarquer que la parcelle est en zone inondable.

M. le Maire répond, qu'a priori, ce n'est pas gênant pour l'installation d'un bac de venaison. De toute façon, conclut-il nous avons encore le temps d'étudier la question et qu'il reste ouvert à toute proposition sur le choix de l'emplacement.

- COLIS DE NOEL DES AINES

Mme Lison Boichut prend la parole et indique que, comme l'année dernière, la somme de 5000 € a été allouée.

256 courriers ont été envoyés aux + de 70 ans, réponses avant le 25 novembre.

Les résidents des EPAHD ont automatiquement droit au colis donc 8 colis.

A ce jour, nous avons reçu 138 réponses positives, 14 négatives et 3 désirent que nous en fassions dons.

Comme l'année dernières, les colis seront achetés aux Chais du Pont d'Arc. Ils seront composés de produits locaux sucrés et salés et d'une bouteille de vin. Le tarif est de 19,26 € par colis et de 4,59 € pour la bouteille de vin.

La date pour la distribution n'est pas encore décidée.

Fin du Conseil Municipal : l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h56.